

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 5 août 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Cindy Cotten, conseillère;
Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Monsieur Claude Lemens, conseiller

Est absent : Monsieur Bertrand Julien, conseiller

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- Adoption de l'ordre du jour.

1 point ajouté à l'ordre du jour
10.4 : Comité de suivi Olymel

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-08-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toute autre modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-08-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

JUILLET 2019

Constat Police	907.00 \$
Location salle	284.50 \$
Mutation	1 770.77 \$
Projet patinoire	15 000.00 \$
Cimetière - terrain	80.00 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Taxes à rec	760.46 \$
Foncières	24 382.05 \$
Aqueduc	5 166.15 \$
Égout	557.73 \$
Traitement des eaux	1 486.21 \$
Mat. Résiduelle	4 278.13 \$
FSST	53.94 \$
Intérêts	444.02 \$
Photocopies	9.88 \$
Permis	130.00 \$
Ajustement	0.02 \$
Cellulaire Monique	197.24 \$
Confirmation taxes	1.59 \$
Location terrain Ubic	40.00 \$

Total: 55 599.69 \$

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-08-127

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que les dépenses présentées pour le mois de juillet 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 168 610.97\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 25 416.80\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 juillet 2019, totalisant des dépenses de 194 027.77\$, plus une somme de 19 847.11\$ consignée au rapport des salaires nets du 23 juillet 2019, le tout totalisant 213 874.88\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1- Demande d'adhésion de Tourisme Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que Tourisme Abitibi-Témiscamingue nous demande d'adhérer à leur organisation;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permettra de donner de la visibilité à la municipalité;

19-08-128

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'adhérer pour une année à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour un montant de 265\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

7.1.1- Utilisation du fonds pour Réfection et entretien de certaines voies publiques du Secteur Angliers

CONSIDÉRANT que nous avons un fonds pour Réfection et entretien de certaines voies publiques du Secteur Angliers d'un montant de 35 349\$;

CONSIDÉRANT que nous rechargeons plusieurs chemins dans le

secteur Angliers cet automne;

19-08-129

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'utiliser ce montant 35 349\$ afin d'aider au rechargement qui sera fait cet automne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.2- Présentation devis pour rechargement chemin Angliers.

CONSIDÉRANT que le rang 5, le rang 6 et le chemin du pin rouge ont besoin de réfection;

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier nous avons fait préparer un devis conformément à la résolution 19-07-117;

19-08-130

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lemens d'accepter que le devis pour un montant estimé à 392 064,75\$ avec taxe soit mise sur la plate-forme SEAO, mais avec les changements suivant à apporter :

- 7m au lieu de 8m sur la largeur
- 150mm au lieu de 200mm d'épaisseur
- Enlignement avec baguette
- S'assurer que le chemin du Lac Pigeon restera accessible, si on utilise cette gravière

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.1.3- Suivi projet émissaire pluvial

Les travaux de l'émissaires sont presque terminés. Dans les 2 prochaines semaines, l'asphaltage sera fait.

Une problématique est survenue lors des grandes pluies en juillet. Nous avons dû percer les géotextiles et enlever les cloches dans les émissaires pour permettre les écoulements des eaux. Les problèmes ont été reportés à SNC Lavalin.

7.2- Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Présentation du plan. Une demande doit être présenté au programme de réhabilitation du réseau routier local avant le 30 novembre, afin d'avoir une approbation du ministre le 31 mars de l'année suivante. Nous pourrons avoir des montants pour le secteur Laverlochère et Angliers.

Il y aura une possibilité de 166 357\$ pour le secteur Angliers et 128 961\$ pour le secteur Laverlochère.

7.3- Lac Robinson

7.3.1- Construction d'un chemin d'accès

CONSIDÉRANT que le MERN procèdera au tirage au sort des terrains situés au Lac Robinson au mois de septembre;

CONSIDÉRANT que la construction d'un chemin municipal est nécessaire pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la MRC financera probablement une partie du chemin, étant donné que les loyers seront payés à la MRC;

19-08-131

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à la réfection de l'accès existant pour un montant estimé à 11 600\$ plus taxe, à la construction d'un chemin d'accès avec rond-point estimé à 40 000\$ plus taxe et à l'embauche d'un ingénieur forestier pour superviser les travaux pour un montant estimé à 5160\$ plus taxe, soit 10% des travaux. Les travaux débuteront lorsque 7 des 12 terrains trouveront preneur. Ce chemin ne sera pas accessible durant la période hivernale;

QU'on autorise le directeur général à faire l'embauche de l'ingénieur au moment de la construction du chemin.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.3.2- Exigences de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit la construction d'un chemin selon la résolution 19-08-131 au Lac Robinson;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer du bon financement de cette nouvelle infrastructure au Lac Robinson;

19-08-132

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de demander aux gagnants du tirage au sort de se construire dans un délai de 2 ans, à partir de la date de la construction du chemin d'accès;

QU'une taxe spéciale soit appliquée sur ces terrains dont aucune construction n'aura été faite après les 2 ans prescrit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.4.- Écocentre

Le site de Rouyn-Noranda est disponible pour accueillir le bois provenant de notre écocentre. Celui-ci sera donc vidé ce mois-ci.

7.4.1- Affectation de la vente de métal

CONSIDÉRANT qu'à l'écocentre d'Angliers, la majorité du métal a été accumulé avant 2018;

CONSIDÉRANT que la population du secteur Laverlochère ne peut accéder au site;

19-08-133

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de verser tous les revenus à l'excédent d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.2- Affectation du nettoyage du site

CONSIDÉRANT que le site de l'écocentre reçoit du matériel depuis son ouverture;

CONSIDÉRANT que le site est utilisé seulement par la population du secteur Angliers;

19-08-134

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Normand Bergeron d'affecter les frais reliés au nettoyage à l'excédent d'Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.4.3- Frais d'opération de l'écocentre en 2020

Discussion sur l'opération de l'écocentre en 2020. Plusieurs décisions devront être prise avant la réouverture du site tel que l'aménagement, la nouvelle réglementation, ainsi que le financement.

7.5.- Nouveau site internet

Le nouveau site internet est maintenant en ligne. www.laverlochere-angliers.org. Lors du prochain journal nous allons en faire la promotion. L'ouverture de la page Facebook est en cours. Elle devrait être prête au cours du mois d'août.

CONSIDÉRANT que le nouveau site internet a besoin de photos;

19-08-135

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens un montant de 100\$ plus taxe afin d'avoir des photos du secteur Angliers pour mettre sur le nouveau site internet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Gouvernance

7.6.1- Présentation des états financiers

CONSIDÉRANT que les états financiers de 2018 ont été présentés au conseil municipal de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

CONSIDÉRANT que le rapport est expliqué au conseil;

19-08-136

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que le rapport financier 2018 de la municipalité de Laverlochère-Angliers est accepté par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.2- Utilisation de l'excédent de financement pavillon au remboursement de la dette règlement 2017-310

CONSIDÉRANT que nous avons un excédent de financement pour le pavillon (Règlement 2017-310) pour un montant de 11 278.85\$;

19-08-137

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que cet excédent soit utilisé pour le remboursement de la dette du règlement d'emprunt 2017-310. Si ce montant peut être appliqué dès cet année sans pénalité, le montant de 11 278.85\$ sera immédiatement appliqué ce mois-ci contre la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.3- Demande d'exclusion de la Zone d'intervention spéciale (ZIS)

ATTENDU QUE, depuis le 17 juin 2019, une zone d'exploitation spéciale vise plus d'une centaine de terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard, occasionnant un gel injustifié dans les permis de construction. Cette zis identifie une fausse zone inondable, puisque ces 3 lacs ne sont pas des lacs naturels mais plutôt des réservoirs dont le niveau maximum est fixé et contrôlé par les

gouvernements supérieurs, sans que le milieu ait un mot à dire. L'imposition de cette zis risque d'occasionner des hausses de primes d'assurances, une dévaluation des propriétés et une incertitude quant aux permis de construction que les citoyens peuvent obtenir;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec affecté ce printemps par des inondations dues à des embâcles, des pluies abondantes ou aux changements climatiques, le niveau de ces 3 réservoirs est contrôlé et opéré selon un niveau maximum (179.56 mètres pour le lac Témiscamingue et 263.59 mètres pour les lacs Des Quinze et Simard). Ces niveaux maximums servent de référence aux arpenteurs dans l'identification des limites des terrains riverains des lacs Témiscamingue, Des Quinze et Simard (en vertu de la politique de protection des rives). La limite de la zone potentiellement inondable est donc connue : c'est la matrice graphique. Le ministère de la Sécurité publique a confirmé par écrit, qu'aucune réclamation n'a été payée pour des sinistres reliés aux inondations antérieurement à 2018. Travaux publics Canada (gestionnaire du barrage de Témiscaming) confirmait en 2016 que le niveau maximum n'avait jamais été dépassé au cours des 25 dernières années. Contrairement au Sud du Québec, où les niveaux d'eau élevés sont atteints au printemps, ces 3 réservoirs sont opérés pour que soit atteint le niveau maximum à l'été et à l'automne afin de constituer une réserve pour les centrales hydroélectriques situées en aval (demande de pointe d'électricité), le niveau minimum est atteint au début du printemps afin de débiter la saison des crues avec des réservoirs « presque vides »;

ATTENDU QUE la zis semble avoir été dessinée de façon approximative. La délimitation a déjà changé 2 fois depuis le 17 juin 2019;

ATTENDU QUE, contrairement au Sud du Québec où des milliers de citoyens ont été évacués en raison des inondations du printemps 2019, il n'y a eu aucune évacuation dans la municipalité;

ATTENDU QU'aucun bâtiment n'a été détruit par une inondation, ces dernières années, sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

ATTENDU QU'aucune zone inondable (0-20 ans, 0-100 ans) n'a été cartographiée sur le territoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers;

ATTENDU QUE cette réalité avec laquelle doit composer notre territoire, la solution pour la gestion des crues printanières, n'est pas la

révision de la réglementation municipale, mais bien un meilleur contrôle du niveau des réservoirs par les autorités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inviter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à agir, dans l'avenir, davantage en synergie, plutôt que d'imposer un tel moratoire;

19-08-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten
Et résolu unanimement

- ❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'exclure la municipalité de Laverlochère-Angliers de la zone d'intervention spéciale (zis) et selon les pouvoirs qui lui sont concédés, de procéder à la levée du décret pour la totalité du territoire de la MRC de Témiscamingue.
- ❖ **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de faire pression sur les gouvernements supérieurs pour que la MRC de Témiscamingue obtienne le statut de représentant à la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais et qu'en attendant que ce statut de représentant soit obtenu, les niveaux maximums d'exploitation soient respectés.

7.6.4- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur les permis et certificats

L'avis de motion est donné par la conseillère Lyna Pine en vue, lors de la prochaine séance du conseil de l'adoption d'un règlement sur les permis et certificats.

7.6.5- Présentation du projet de règlement concernant les permis et certificats

Présentation du règlement 2019-03 par la conseillère Manon Perron

7.6.6- Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur la tarification des services rendus

L'avis de motion est donné par le conseiller Normand Bergeron en vue, lors de la prochaine séance du conseil de l'adoption d'un règlement sur la tarification des services rendus

7.6.7- Présentation du projet de règlement concernant la tarification des services rendus

Présentation du règlement 2019-04 par le conseiller Normand Bergeron

7.6.8- Entente de délégation de gestion

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'entente de délégation pour les années 2018-2023;

CONSIDÉRANT notre demande d'avoir la possibilité forestière réelle de ce territoire;

CONSIDÉRANT notre demande d'avoir les zones affectées par des infestations de certains insectes qui nous obligerait à exploiter ces secteurs en priorité;

19-08-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de ne pas signer l'entente de délégation de gestion avant de connaître la possibilité forestière et les zones touchés par des infestations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7- Ressource humaine

7.7.1- Prolongation de notre employé temporaire

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de notre employé temporaire le 6 août prochain;

CONSIDÉRANT que nous avons encore plusieurs travaux de réparations à effectuer;

CONSIDÉRANT qu'il y a encore des semaines de vacances non-prises;

19-08-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de prolonger pour une période d'un mois un employé temporaire au taux de 15\$/h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

8.2.- Commission familiale et MADA

Le 25 août prochain, des crêpes seront servis gratuitement au parc dans le secteur d'Angliers

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Angliers : Fin d'emploi pour la travailleuse saisonnière.

8.4.- Centre communautaire

Présentation des recommandations du comité du centre communautaire.

Une formation sera requise de la part de nos employés pour effectuer les réparations mineures à cause de la présence d'amiante.

CONSIDÉRANT la présence de moisissure au niveau du plafond dans la salle communautaire;

CONSIDÉRANT le problème de chauffage du centre communautaire durant l'hiver;

19-08-141

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Perron que soit remplacé au club de l'âge d'or, les tuiles endommagées par l'eau;

QUE la moisissure existante soit retirée;

QUE la structure du plafond soit asséchée pour prévenir d'autres problèmes de moisissures;

QUE le système de chauffage soit vérifié par un professionnel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8.5.- Éducation populaire

Les lignes de pickleball sur le terrain de tennis seront peinturées au cours du mois d'août.

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports

Un vol a été fait au comité Loisirs et sports. Nous allons commencer le changement des serrures sous peu.

8.8.- ÉLAN

Le comité de l'ÉLAN a reçu l'autorisation d'aller en appel d'offre le 26 août 2019.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1.- Bureau de poste secteur Angliers

Une demande a été faite à Poste Canada pour que le courrier soit traité au même endroit pour la municipalité. Le dossier est présentement en cours. Nous attendons des nouvelles de notre représentant régional.

9.2.- Changement d'adresse

Des recherches ont été effectuées sur le processus de changement d'adresse. Ils restent à valider quelques points. Nous pouvons aux niveaux de la municipalité changer des adresses en tout temps. Par la suite, nous devons en aviser Poste Canada, Adresse Québec et la commission de la toponymie.

9.3.- Nivelage des routes

La rencontre a été effectuée avec Transport Beaulé concernant le nivelage des routes. Il reste encore quelques problématiques, surtout au niveau d'ondin dans le bord de la route qui empêche un bon drainage des chemins. Un suivi sera effectué par notre inspecteur avec l'opérateur lors du prochain nivelage.

9.4.- Dossier Fresque

Monsieur Paquette a été rencontré concernant le projet de la Fresque. Il est toujours intéressé par le projet et il ne demande aucun frais supplémentaire pour le compléter. Celui sera réalisé en 2020, si le conseil lui redonne le mandat. Il n'a pris aucun autre contrat, il réserve ses vacances pour notre projet. Il fera de son côté une demande de subvention au CALQ, même sans cette subvention il complètera le projet. Il a déjà quelques partenaires de trouvés pour l'équipements entre autres.

9.5- Fin de la clause restrictive sur le lot 5 593 744 et lot 5 593 286

La clause a une durée de 30 ans.

Le lot 5 593 744 (Terrain des 4-H) a été cédé à la municipalité le 15 juin 2004. La clause prendra fin le 15 juin 2034.

Le lot 5 593 286 (Terrain chantier Gédéon) a été cédé à la municipalité le 17 novembre 1993. La clause prendra fin le 17 novembre 2023.

Une demande sera faite au MERN pour connaître la valeur du lot 5 593 744 en cas d'une renonciation à la clause restrictive.

10.- **Affaires nouvelles**

10.1- **Gestion des licences par le refuge**

Discussion de la méthodologie utilisée pour la vente des licences d'animaux.

10.2- **Dossier Piscine et Rift**

Discussion de prendre 5% de la TECQ pour financer une piscine. Avant qu'une décision soit prise, il faudra connaître les chiffres exacts du projet.

Discussion sur la pertinence d'avoir un plan stratégique pour la municipalité de Laverlochère-Angliers.

10.3- **Inscription congrès FQM 2019**

Les inscriptions au congrès de la FQM 2019 seront fait au cours de la semaine. Nous avons besoin de savoir les ateliers auxquelles les participants veulent assister.

10.4- **Comité Olymel**

CONSIDÉRANT que le comité de suivi des Fermes Boréales à des rencontres seulement en après-midi;

CONSIDÉRANT que nos conseillers travaillent tous dans la journée;

19-08-142

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de demander au comité de suivi des Fermes Boréales d'avoir leurs rencontres en soirée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.- **Information du maire.**

11.1- Remboursement de taxes aux gens ayant érigé des résidences sur des terres du domaine publics sans autorisation

CONSIDÉRANT que nous devons rembourser les taxes municipales au gens ayant érigé des résidences sur des terres du domaine publics sans autorisation tel que stipulé dans la résolution 18-06-169;

CONSIDÉRANT qu'une proportion de ces taxes sont antérieures à la fusion des deux municipalités;

19-08-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'affecter l'excédent d'Angliers pour le remboursement de taxe antérieur à 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h49.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire